



REGLEMENT FINANCIER - ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Lycée Général et Technologique

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution des familles couvre les activités spécifiques, les cotisations diocésaines et les contributions congréganistes de la tutelle Assomption France, les dépenses liées à la construction, la rénovation et l'entretien des bâtiments scolaires, à l'enseignement religieux (animation pastorale), à l'acquisition de certains équipements.

Elle inclut également des projets éducatifs et culturels ponctuels se déroulant en cours d'année et pour lesquelles il ne sera pas demandé de participation supplémentaire.

Elle se compose :

- **Contribution fixe :**

Catégorie	Revenu fiscal divisé par le nombre de personnes à charge	Contribution annuelle
1	revenu inférieur à 4 600 €	625 €
2	de 4 601 à 6 400 €	1 162 €
3	de 6 401 à 8 500 €	1 450 €
4	de 8 501 à 12 600 €	1 730 €
5	de 12 601 à 15 900 €	2 005 €
6	au delà de 15 901 €	2 340 €

Pour connaître le montant de la contribution fixe, il convient de diviser le **Revenu Fiscal de référence de l'avis d'imposition 2026** par le nombre de personne à charge du foyer fiscal (2 + nombre d'enfants à charge mentionné sur l'avis d'imposition). L'avis d'imposition complet est à joindre obligatoirement, à défaut de transmission avant le 31/08/2026, le tarif correspondant à la tranche la plus élevée sera appliqué pour l'année scolaire concernée.

En cas de séparation ou de divorce, il conviendra de joindre l'extrait de jugement ou la convention parentale indiquant les modalités de répartition des frais de scolarité, **de fournir les deux avis d'imposition** et d'indiquer la part payée par chacun des parents sur l'annexe au règlement financier.

Les données transmises sont traitées de manière confidentielle et uniquement dans le cadre de la détermination de la contribution financière des familles.

○ **Réductions tarifaires pour les fratries :**

Pour les familles ayant au moins deux enfants dans l'ensemble scolaire une réduction sur la contribution vous sera accordée :

- 10% pour deux enfants ;
- 15% pour trois enfants
- 25% pour quatre enfants et plus.

2. COTISATION A.P.E.L. (volontaire)

L'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics. Elle participe à l'animation et à la vie de l'établissement (voyages, les scènes ouvertes, journées d'intégration, etc.) et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue « Famille et Education ».

Cette cotisation est facultative et appelée une fois par famille : **si vous ne souhaitez pas la verser, vous devez envoyer un mail à l'adresse economat.familles@assomption-bordeaux.com avant le 30/09/2026.**

- Cotisation A.P.E.L. : **25 € par an et par famille.**

3. STATUT SCOLAIRE

En tant que lycéen, il est possible d'être interne, demi-pensionnaire ou externe. Une carte de restauration nominative est remise gratuitement à chaque élève en début d'année scolaire. Cette carte fonctionne comme un porte-monnaie électronique, débité à chaque passage en caisse. En cas de perte, de vol ou de détérioration, une nouvelle carte pourra être délivrée moyennant une participation forfaitaire de 5 €. Pour les élèves externes ou les demi-pensionnaires souhaitant déjeuner ponctuellement en dehors des jours prévus dans leur forfait, la carte doit être créditée au préalable.

L'établissement propose deux espaces de restauration, accessibles de 12h30 à 14h00 : un restaurant self-service et une cafétéria. Les repas sont préparés et cuisinés sur place par les cuisiniers de la société SCOLAREST, dans le respect des normes d'hygiène et de qualité alimentaire en vigueur.

- **Internat : 4 125 € par an et par enfant.**

Le forfait internat (filles) comprend la chambre meublée (lit, bureau, étagère, lavabo) en pension complète, l'étude surveillée et l'aide aux devoirs. Il est ouvert à partir de 20h le dimanche jusqu'au vendredi matin.

Ce forfait tient compte de la déduction des jours fériés, des sorties, des stages ou des voyages pouvant être effectués par l'élève interne. Le forfait inclus une participation aux ateliers (sophrologie, artistique, bien-être, sport...).

- **Interne non scolarisé : 3 100 € par an et par enfant.**

Le forfait internat pour les filles non scolarisées comprend la chambre meublée (lit, bureau, étagère, lavabo) avec les diners et les petits déjeuners, l'étude surveillée et l'aide aux devoirs. Il est ouvert à partir de 20h le dimanche jusqu'au vendredi.

- **Demi-pension : Forfait selon le nombre de jours de demi-pension.**

La demi-pension comprend des **jours fixes** de déjeuner par semaine scolaire. Cet abonnement **forfaitaire annuel** intègre la déduction des jours fériés, des sorties, des stages ou des voyages pouvant être effectués. Chaque repas pris en-dehors des jours de demi-pension prévus doit être crédité sur la carte avant consommation. Dans le cas d'une absence pour maladie dépassant 15 jours consécutifs et sur justificatif médical, un avoir de la demi-pension pourra être demandé par mail à economat.familles@assomption-bordeaux.com.

Demi-pension 5 jours/semaine	1.283,00 €/an
Demi-pension 4 jours/semaine	1.020,00 €/an
Demi-pension 3 jours/semaine	765,00 €/an
Demi-pension 2 jours/semaine	510,00 €/an

- **Externat : 9,00 € par repas.**

Les externes doivent approvisionner leur compte en déposant leur règlement auprès de l'accueil de l'établissement ou paiement en ligne par carte bleue sur votre espace Ecole Directe. Le cas échéant les familles seront facturées des repas consommés.

Approvisionnement pour 10 repas = 90 €

- **Projet d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire : Forfait annuel de 185 €**

Tout changement de régime (demi-pensionnaire/externe) se fera par écrit adressé à l'économat via la messagerie Ecole Directe ou par mail à economat.familles@assomption-bordeaux.com. Le changement de régime ne se fait qu'en début du mois suivant la demande.

4. SECTION INTERNATIONALE, BAC BFI ET SECTION EUROPEENNE ESPAGNOLE (*facultative*)

- La section internationale britannique en seconde permet l'enseignement d'heures d'anglais par des professeurs anglophones natifs. Elle concerne des cours de Langue et Littérature, d'Histoire-Géographie et de préparation à une certification Cambridge : **385 € par an et par élève**

- Le Baccalauréat BFI en classe de première et terminale générale permet l'enseignement de 8 heures d'anglais hebdomadaires par des professeurs anglophones natifs : **385 € par an et par élève**

- La section européenne espagnole pour les élèves de 2nd, 1^{ère} et Tle générale permet l'enseignement de 2 heures d'espagnol supplémentaires hebdomadaires et prépare à la certification du DELE : **105 € par an et par élève**

5. TABLETTE NUMERIQUE

L'établissement fournit à chaque élève une tablette numérique de type Ipad avec ses accessoires, les licences et les livres numériques.

Une facture est établie en septembre pour la location annuelle et l'achat des livres numériques.

Niveau	Seconde	Première Générale	Première STMG		Terminale Générale	Terminale STMG	
			Elève 2 nd en 2025/2026 à l'ASC	Nouveau à la rentrée 2026/2027		Elève 2 nd en 2024/2025 à l'ASC	Rentrée en 1 ^{ère} en 2025/2026 à l'ASC
Tarif de la location annuel	180,00 €/an	180,00 €/an	180,00 €/an	270,00 €/an	160,00 €/an	180,00 €/an	270,00 €/an
Durée totale de la location sur la scolarité	3 ans	3 ans	3 ans	2 ans	3 ans	3 ans	2 ans
Livres Numériques TABULEO	98 €	98 €	98 €	98 €	98 €	98 €	98 €

6. OPTION SANTE SUP POUR LES ELEVES DE TERMINALE AVEC SPECIALITE SVT (*facultative*)

Cette option facultative permet de favoriser l'adaptation des **lycéens de terminale ayant la spécialité SVT** aux études supérieures dans le domaine de la santé, et la préparation à la 1^{ère} année universitaire PASS. Cette option santé sup est facultative et dispensée du mois d'octobre au mois d'avril. Les inscriptions se font via le formulaire distribué et le tarif est de **350 €** pour l'année.

7. CASIERS ELEVES

La location annuelle d'un casier élève est possible pour l'ensemble des lycéens. La réservation s'effectue au mois de septembre auprès du bureau de la vie scolaire avec un règlement de **15 €**.

8. ASSURANCE SCOLAIRE

Une assurance individuelle est obligatoire dans le cadre des sorties scolaires. Une assurance globale de tous les élèves est proposée par l'établissement, ainsi tous les élèves sont couverts par une assurance individuelle accident auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessure, racket...) qu'il soit à l'école, à la maison ou en activités extrascolaires.



Cette assurance est obligatoire et incluse dans la contribution. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'espace parents (attestation d'assurance, déclaration d'accident...) : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

9. MODALITES FINANCIERES

A. Modalités de facturation :

L'ensemble de ces prestations font l'objet d'une facture annuelle émise fin septembre et consultable sur l'espace parent d'Ecole Directe. Des factures de régularisation pour les prestations annexes seront émises si nécessaires.

B. Modalités de paiement :

Par mesure de simplicité, nous vous recommandons d'opter pour le prélèvement automatique, sur 9 mois. Les prélèvements se font du mois d'octobre à juin, le 5 de chaque mois. Les demandes de règlement par prélèvement sont reconduites automatiquement d'une année sur l'autre. En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront réclamés au payeur.

Les règlements par chèque sont à effectuer à l'ordre de AGEASC et sont réglés annuellement en début d'année ou chaque trimestre par chèques en fonction de l'échéancier indiqué sur la facture. En cas de rejet d'un chèque pour défaut de provision, les frais bancaires correspondants sont réclamés au payeur.

C. Arrhes :

Les arrhes versées au moment de l'inscription ou de la réinscription sont déduites de la facture annuelle.

D. Impayé :

En cas d'impayé, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées et se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

E. Aides :

Les familles rencontrant des difficultés financières momentanées peuvent demander une aide financée pour examiner des possibilités d'arrangement ou de réductions de la contribution familiale. Les demandes sont à formuler par mail à economat.familles@assomption-bordeaux.com et nécessite la constitution d'un dossier avec justificatifs.

Les aides attribuées ne sont pas reconduites sur l'année suivante, il faut faire une demande d'aide chaque année.